

L'IMMOBILIER, LA LOI ÉLAN ET LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

CONSTRUCTION ET URBANISME DANS LA LOI ÉLAN

- ◇ L'urbanisme :
 - Le droit de déroger à certaines règles de construction : dans quelle mesure, comment ?
 - Le contentieux de l'urbanisme réglementé et circonscrit
- ◇ L'immeuble neuf :
 - Le contrat de V.E.F.A. réformé : clauses spécifiques aux travaux réservés
 - Le CCMI et le pré-fabriqué

LES PROMESSES DE VENTES ET LA VENTE IMMOBILIÈRE

- ◇ Les diagnostics : nouveau DPE, le risque pollution et radon
- ◇ Étude géotechnique obligatoire
- ◇ Délai de rétractation
- ◇ Carnet numérique de l'immeuble
- ◇ L'audit énergétique (pavillon et mono-propriété)

LA COPROPRIÉTÉ APRÈS LA LOI ÉLAN ET LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE

- ◇ Les nouveaux pouvoirs du conseil syndical
- ◇ Modification du régime de la copropriété : naissance de la copropriété, lot transitoire, notion de droit de jouissance exclusif et de parties communes spéciales...
- ◇ Codification du régime de la loi du 10 juillet 1965
- ◇ Nouvelles règles concernant les assemblées générales
- ◇ Le plan pluriannuel de travaux

LES BAUX D'HABITATION

- ◇ Création d'un bail mobilité
- ◇ Le bail numérique
- ◇ Le bail intergénérationnel
- ◇ Renforcement des sanctions des locations touristiques
- ◇ Le nouveau régime de l'expulsion locative

LES MODIFICATIONS CONCERNANT LA LOI HOGUET

- ◇ Protection de la dénomination « agent immobilier » « administrateur de biens » et « syndic »
- ◇ Lutte contre les marchands de sommeil et obligation de dénonciation
- ◇ Sécurisation du statut des agents commerciaux et salariés habilités depuis la loi ALUR
- ◇ Réforme du CNTGI : perte de la personnalité morale, pouvoir de sanction « indirect » par une commission de contrôle, code de déontologie sauvegardé
- ◇ Création d'une sanction concernant les gestionnaires à ne pas transmettre les loyers à l'observatoire des loyers

CODE FORMATION : DNIEL

Durée de la formation : 1 jour (7h)

Niveau : Intermédiaire

Prérequis :
Aucun prérequis

Public concerné :
Notaires et collaborateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Faire un point complet de l'application des dispositions de la loi ALUR ;
Appréhendez toutes les nouvelles dispositions de la loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) en matière immobilière (secteur privé) afin d'anticiper les changements et adapter votre pratique.

COMPÉTENCES VISÉES

Appliquer les dispositions de la loi ELAN et de la loi Climat et Résilience dans le domaine de l'immobilier.

Coût de la formation
260.00 € HT / jour

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.
SAM FORMATION s'assure en amont des compétences nécessaires (pédagogiques et techniques) du Formateur.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation complet est transmis à chaque inscrit par voie dématérialisée avant la session.

Modalités d'évaluation et de suivi

Une attestation de présence/certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.
Afin de constater l'adéquation du contenu des prestations dispensées au regard des compétences ciblées par le participant, un questionnaire dématérialisé est à remplir en fin de formation (questionnaire à chaud) celui-ci permet d'évaluer la qualité de la formation/du formateur.